



Conseil métropolitain du 25 septembre 2023

« Après Capitale Française de la Biodiversité... Rouen Seine Normande 2028, Capitale européenne de la Culture ? »

Sommaire

Rouen Seine Normande 2028, Capitale européenne de la Culture : encore quelques semaines pour l'emporter !	3
• Capitale européenne de la Culture 2028 : la Métropole Rouen Normandie doublera son budget Culture en cas de victoire en décembre 2023	3
• Rayonnement et hospitalité : vers la création d'un Centre de Congrès	6
• Le label « Ville et Pays d'art et d'histoire » de la Métropole est renouvelé pour 10 ans et s'ancre dans l'aventure Rouen Seine Normande 2028	7
Récemment désignée Capitale Française de la Biodiversité, la Métropole souhaite rejoindre le Conservatoire Botanique de Normandie	8
Solidarité internationale : la Métropole vient en aide au Maroc et à la Libye	9
Création d'une faculté dentaire à Rouen : la Métropole apporte un soutien inédit et massif de 6 millions d'€ en allant jusqu'à financer des postes de professeurs	10
Lutte massive contre les passoires thermiques : 1,2M d'€ engagés pour la rénovation et la réhabilitation énergétique d'environ 400 logements sociaux	11
Transition énergétique et lutte contre l'inflation : la Métropole renforce les aides aux habitants pour l'acquisition de kits photovoltaïques	11
La Métropole réaffirme des ambitions majeures pour le quartier Saint-Sever, 1^{er} pôle tertiaire de la Métropole et sa future Gare	12
Solidarité intercommunale : la Métropole accompagne financièrement les projets portés par les communes à hauteur de 750 000 euros	15



Rouen Seine
Normande
2028

Candidature
capitale
européenne
de la culture



Métropole
Rouen Normandie

Communiqué de presse Métropole Rouen Normandie

Lundi 25 septembre 2023

Conseil métropolitain du 25 septembre 2023

« Après Capitale Française de la Biodiversité... Rouen Seine Normande 2028, Capitale européenne de la Culture ? »

La Métropole Rouen Normandie engage ce lundi 25 septembre une série de mesures fortes. L'aventure Capitale européenne de la Culture 2028 est bien engagée. La Métropole annonce le doublement de son budget Culture en cas de victoire, et s'oriente vers la création d'un Centre de Congrès dédié au rayonnement à l'hospitalité du territoire. Le label « Ville et Pays d'art et d'histoire » est renouvelé pour 10 ans, tout en s'ancrant dans la candidature Rouen Seine Normande 2028. La Métropole, récemment nommée Capitale Française de la Biodiversité 2023, souhaite par ailleurs rejoindre le Conservatoire Botanique de Normandie. 20 000 euros sont déployés pour le Maroc et la Libye (10 000€ + 10 000€) via le dispositif de solidarité internationale. Un soutien massif est engagé pour la création d'un département d'odontologie à Rouen, pour lutter contre la pénurie de dentistes. 1,2M d'€ sont engagés pour la rénovation et la réhabilitation énergétique d'environ 400 logements sociaux et le dispositif d'aide à l'acquisition de kits solaires pour les particuliers est renforcé. Les ambitions métropolitaines pour le quartier Saint-Sever et sa Nouvelle-Gare sont réaffirmés et la solidarité intercommunale est activée, via des financements de projets structurants pour les communes, à hauteur de 750 000 euros.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie : « Un espoir porte actuellement le territoire entier : devenir Capitale européenne de la Culture en 2028. Nous sommes en finale aux côtés de Bourges, Clermont-Ferrand et Montpellier. Le jury désignera la ville lauréate en décembre. Nous avons nos chances ! Si nous l'emportons, le budget Culture de la Métropole sera doublé, ou multiplié a minima par 1,5 selon le scénario. Nous sommes déterminés. D'autres mesures fortes sont engagées : l'implantation d'un nouveau Centre de Congrès, notamment pour faciliter l'accueil des multiples événements sur le territoire, et contribuer à leur donner une dimension nationale et internationale, ainsi que le renouvellement du label « Ville et Pays d'art et d'histoire » pour 10 ans.

Nous venons d'être désignés Capitale Française de la Biodiversité 2023 ! Ce titre récompense des années de travail. Il y a encore beaucoup à faire pour la biodiversité. Nous actons à ce conseil notre souhait d'intégrer le Conservatoire Botanique de Normandie. Face aux drames qui touchent le Maroc et la Libye, nous déployons 10 000 euros pour venir en aide d'urgence à chacun des pays. La métropole manque par ailleurs de dentistes. Nous faisons le choix d'une politique inédite en débloquant 6 M'€ : financement de l'enseignement en fonctionnement, de nouveaux locaux, et de matériel... C'est inédit, et c'est nécessaire !

Nous soutenons enfin la réhabilitation thermique d'environ 400 logements sociaux à hauteur d'1,2 M d'€, renforçons le régime d'aide à l'acquisition de kits solaires pour les particuliers et réaffirmons nos ambitions pour le quartier Saint-Sever. Des investissements conséquents sont également décidés pour soutenir les communes dans les projets structurants qu'elles portent.

Nous maintenons le cap de la transition social-écologique, avec une vision forte, et cohérente. Après Capitale Française de la Biodiversité... Rouen Seine Normande 2028, Capitale européenne de la Culture ?

On se bat, on ne lâche rien. »

Rouen Seine Normande 2028, Capitale européenne de la Culture : encore quelques semaines pour l'emporter !

- **Capitale européenne de la Culture 2028 : la Métropole Rouen Normandie doublera son budget Culture en cas de victoire en décembre 2023**

Rouen a été désignée, aux côtés de Bourges, Clermont-Ferrand et Montpellier, parmi les quatre villes candidates finalistes dans la compétition pour devenir Capitale Européenne de la Culture en 2028. Après plusieurs années de travail, l'ambition de notre territoire pour obtenir ce titre se voit récompensée par cette première étape cruciale.

Depuis l'annonce de cette présélection, l'association Rouen Seine Normande 2028, porteuse de la candidature, a redoublé d'énergie et d'efficacité pour que tous les espoirs se concrétisent et faire que Rouen et l'ensemble du territoire de candidature deviennent lauréat. Tenant compte du rapport du jury ayant examiné et évalué le dossier rédigé, puis défendu à l'oral, l'association doit remettre au début du mois de novembre un second dossier plus nourri. Celui-ci sera analysé par le jury européen chargé de nommer la future capitale. Une visite de notre territoire et un second oral prévu en décembre 2023 permettront de compléter leur avis. **Le résultat final et le nom du futur lauréat seront dévoilés mi-décembre.**

La candidature de Rouen Seine Normande est riche. L'un de ses plus grands atouts réside dans la fédération des territoires soutenant cette candidature, unis dans cette même aventure, le long de l'axe Seine.

Notre Etablissement positionne le titre comme un enjeu fort, apte à poursuivre et servir la transformation de son territoire par la Culture, ainsi que par la transition sociale et écologique. Afin d'affirmer son engagement en faveur de Capitale Européenne de la Culture en 2028 et au-delà, devant le jury européen, le Conseil métropolitain a déjà voté des délibérations visant à manifester les ambitions de l'Etablissement dans cette stratégie de territoire à long terme :

- Ainsi par délibération du Conseil du 14 novembre 2022, la Métropole a affirmé son soutien à la candidature de Rouen Seine Normande 2028 et approuvé le plan de financement prévisionnel de la candidature d'un montant de 80 millions d'euros. En cas de labellisation, la Métropole participera au financement de la Capitale à hauteur de 30 %, soit 24 millions d'euros répartis de 2024 à 2032.
- Les grandes orientations stratégiques en matière culturelle ont été adoptées lors du Conseil du 29 juin 2023. Celles-ci fixent les lignes d'horizon jusqu'en 2038, sous l'angle des transitions sociétales indispensables à mener. Ce document-cadre définit trois orientations stratégiques - une culture de la transition écologique, une culture de la diversité et une culture de la coopération - déterminant un cap pour mener une politique culturelle tenable et acceptable pour les décennies à venir. Des réflexions sont déjà à l'œuvre, voire même concrétisées, d'autres sont encore à mener et à inventer. Rouen Seine Normande 2028 est l'opportunité de mettre ces projets en chantier et de répondre d'ores et déjà à des attentes ciblées.

Membre fondateur de l'association Rouen Normandie 2028, notre Etablissement a ainsi affirmé très tôt son implication dans le projet, aux côtés des autres partenaires de la candidature. A quelques semaines de la remise du dossier final et dans la poursuite des engagements précédents, la Métropole désire confirmer une trajectoire budgétaire cohérente avec ses ambitions et sa stratégie de territoire. La Capitale Européenne de la Culture ne se limite pas au financement de l'association porteuse du projet. L'investissement des collectivités et des EPCI réunis doit témoigner des ambitions poursuivies et refléter leurs engagements en termes de développement culturel. A cette fin, une trajectoire budgétaire métropolitaine à l'horizon 2038 associée à celle de la Ville de Rouen, en adéquation avec les dispositions précédemment adoptées, est décidée. Celle-ci a vocation à accompagner la Capitale Européenne de la Culture en 2028 et au-delà. Cette trajectoire donne une estimation des crédits qui seraient affectés aux dépenses culturelles de notre Etablissement sur les 15 prochaines années dans le cas où Rouen serait désignée ville lauréate. Elle se poursuit au-delà de 2028 pour témoigner de l'ambition forte portée par la Métropole Rouen Normandie.

Cette projection financière en matière de dépenses culturelles porte sur les sections fonctionnement et investissement. Avec 2022 comme année de départ, en référence aux montants déjà mentionnés dans le premier dossier de candidature, cette trajectoire donne une projection à l'horizon 2038 du budget principal de la Métropole dédiée à la Culture avec une montée en puissance progressive des dépenses culturelles, avec un pic attendu en 2026 et 2027 :

METROPOLE ROUEN NORMANDIE	2022	2028	2038
Fonctionnement hors financement de RN 2028	25 441 000 €	31 440 000 €	40 503 000 €
Fonctionnement avec financement de RN 2028	25 991 000 €	43 080 000 €	40 503 000 €
Investissement	4 170 000 €	42 388 000 €	20 000 000 €
Total avec financement de RN 2028	30 161 000 €	85 468 000 €	60 503 000 €

Pour information la trajectoire de la Ville de Rouen, qui porte la candidature se compose comme suit :

VILLE DE ROUEN			
Total avec financement de RN 2028	22 900 000 €	32 577 000 €	29 903 000 €

Soit un total de :

METROPOLE + VILLE DE ROUEN			
Total avec financement de RN 2028	53 061 000 €	118 045 000 €	90 406 000 €

Cela prend en compte le soutien de la Métropole aux manifestations et actions patrimoniales déclarées d'intérêt métropolitain, qui contribuent à la vitalité artistique et culturelle dans les communes telles que les festivals Normandie Impressionniste, Viva Cité, Normandiebulle, Livre de Jeunesse par exemple, les manifestations organisées par la Métropole comme le festival Spring, Jours de fête, Cathédrale de lumière, Forêt Monumentale, mais aussi les expositions des 11 musées métropolitains et les actions du label Métropole d'Art et d'Histoire.

La trajectoire budgétaire prévoit également les dépenses consacrées en faveur du développement culturel sur l'ensemble du territoire. **La projection financière intègre en effet les études préalables à la requalification de sites culturels et patrimoniaux remarquables décidées en mai 2023** : les Tissages à Caudebec-lès-Elbeuf, la synagogue à Elbeuf, la chapelle du couvent à Saint-Aubin-lès-Elbeuf, la Halte Saint-Eloi au Trait, la maison Grandchamp à Jumièges, l'ancienne école des garçons de Duclair, le château d'Hautot-sur-Seine, la Maison Péliissier à Maromme, le Parc Grassin-Delyle et le centre socio-culturel à Malaunay, le Chai à Vin et l'ancienne église Saint-Paul à Rouen ainsi que les anciens ateliers ferroviaires à Sotteville-lès-Rouen.

Aujourd'hui 21 équipements culturels d'intérêt métropolitain sont répartis sur le territoire, dans plusieurs domaines :

- le spectacle vivant avec le Zénith, le 106, l'Opéra de Rouen Normandie, le Cirque-Théâtre d'Elbeuf,
- les musées avec 11 musées spécialisés dans les arts visuels, la littérature, les savoirs-faire,
- l'enseignement supérieur artistique avec l'ESADHaR,
- les patrimoines comprenant l'Historial Jeanne d'Arc, le Donjon Tour Jeanne d'Arc, l'Aître Saint-Maclou, le château Robert le Diable et la Maison Sublime.

Cette prospective permet la revalorisation du financement de ces équipements culturels, **notamment la hausse de la contribution statutaire versée à l'Opéra de Rouen Normandie**. Elle prévoit également des investissements conséquents pour les équipements, notamment en termes de rénovation énergétique, traduisant en acte la volonté d'une culture exemplaire et durable.

A l'horizon 2038 d'autres équipements déjà identifiés sortiront ou seront sortis de terre, tels le pôle Beauvoisine et le tiers lieu Béthencourt. D'autres pourraient voir le jour. La prospective inclut donc une enveloppe financière dédiée à de futurs équipements, tant en fonctionnement qu'en investissement, liés à des créations ou des transferts d'équipements existants.

Dans le cas où le territoire de candidature ne serait pas lauréat, il est néanmoins proposé de maintenir un effort budgétaire conséquent en matière culturelle, composé comme suit autour de 48 millions d'euros en 2028 pour la Métropole, stabilisé à 45 millions les années suivantes.

METROPOLE ROUEN NORMANDIE	2022	2028	2038
Total fonctionnement + investissement	29 611 000 €	48 000 000 €	45 000 000 €
VILLE DE ROUEN			
Total fonctionnement + investissement	22 850 000 €	27 000 000 €	25 000 000 €
TOTAL	52 511 000 €	75 000 000 €	70 000 000 €

- **Rayonnement et hospitalité : vers la création d'un Centre de Congrès**

Le secteur de l'évènementiel, des congrès et des expositions tient une part importante dans l'activité touristique de la Métropole de Rouen. Réputée pour ses grandes manifestations périodiques, à l'image de l'Armada ou de la Foire de Rouen, **la Métropole est désormais candidate pour devenir Capitale européenne de la culture 2028.**

Une étude de marché, réalisée en 2022 par la société Voltere, a permis de faire l'état des lieux de l'activité congrès sur le territoire métropolitain et mettre en avant le manque d'équipement structurant rassemblant l'ensemble des fonctions nécessaires pour l'accueil de congressistes. Depuis la fermeture de l'ancien Palais des Congrès, en 1996, Rouen ne dispose plus d'une offre compétitive en la matière. Dans le même temps, des territoires proches, à l'image du Havre, se sont dotées de nouvelles infrastructures de congrès.

A l'échelle de la Métropole, pour les équipements de grande taille, l'offre est essentiellement constituée du Parc des Expositions, qui accueille ponctuellement des congrès, mais avec des conditions qui ne sont pas pleinement satisfaisantes en dépit d'investissements importants (gradins rétractables dans un des halls, réhabilitation de salles), ainsi que du Zénith et du Kindarena, qui permettent l'accueil de grandes manifestations, mais essentiellement pour des événements à la journée. A côté de ces structures, il existe des lieux événementiels complémentaires de plus petite taille répartis sur le territoire de la Métropole et constitués de quelques hôtels avec des salles pour des conventions ou séminaires ne dépassant jamais 200 participants, ou encore de petites salles évènementielles de taille limitée et non adaptées pour des congrès ou équivalents. **L'absence d'un site dédié spécifiquement à l'accueil des congrès est ainsi régulièrement soulevée par les principaux acteurs du territoire (Centre hospitalier universitaire Charles Nicolle, Universités, entreprises...).**

La montée en gamme du marché hôtelier, la revitalisation urbaine du territoire et la présence de nombreuses entreprises internationales, sont autant de facteurs favorables et qui accompagneront l'émergence d'un centre des congrès. La construction d'un tel équipement pour la Métropole Rouen Normandie permettra de confirmer sa visibilité pour l'accueil d'évènements d'envergure, l'objectif à terme étant l'accueil de congrès internationaux. Sur la base de ces constats opérés, un marché de programmation visant à étudier les possibilités et conditions techniques de réalisation d'un équipement spécifiquement dédié à l'accueil de congrès et rassemblant l'ensemble des fonctionnalités qui y sont associées a été notifié le 29 septembre 2022 au groupement Ciclop / Exeo ingénierie / TMCP. A l'issue des études de faisabilité, le site pressenti pour accueillir le centre des congrès se situe à l'Ouest de la ville de Rouen, dans la continuité de l'opération de renouvellement urbain du quartier Luciline.

L'aménagement de ce quartier en cours de finalisation, complété par l'arrivée du centre commercial des Docks 76 en 2009 et la construction par la Métropole Rouen Normandie du Kindarena, Palais des Sports d'une capacité modulable de 4 500 à 6 000 places en 2012, a affermi la volonté de la ville de Rouen et de la Métropole de reconquérir ces quartiers Ouest et ces bords de Seine, intégrant ainsi aux projets des facteurs de développement économique, d'hospitalité et de rayonnement.

Les espaces proposés devraient s'inscrire dans un objectif de modularité maximale. L'objectif de modularité nécessite ainsi un maillage fin permettant de créer de sous-espaces dans de grands ensembles.

Les principaux espaces comprendraient :

- Une surface d'exposition de 2 500 m²
- Un auditorium d'une capacité de 1 000 congressistes complété par une salle plénière d'une capacité de 400 personnes
- Un ensemble de salles de commissions
- Un espace réceptif d'une capacité de 1 400 couverts et son office traiteur associé.

Les aménagements extérieurs devraient prévoir :

- La création d'un parvis pour l'accès principal
- La création d'un quai de déchargement
- Des places de stationnements afin de répondre aux besoins du personnel en charge de la gestion du centre des congrès
- L'aménagement d'un parc urbain en accompagnement du bâtiment.

Vers un Centre de Congrès vertueux pour l'environnement

Le site présente par ailleurs une desserte importante en transports en commun et propose différents stationnements publics en proximité. L'équipement devra respecter un socle d'objectifs environnementaux performants concernant notamment la qualité de l'air intérieur, la gestion de l'eau, l'usage de matériaux biosourcés et la gestion des déchets de chantier. Le projet sera particulièrement ambitieux en matière de performance énergétique et d'emploi d'énergies renouvelables puisque une labellisation Passivhaus plus sera recherchée. Les aménagements extérieurs intégreront une proportion de biodiversité au-delà des préconisations réglementaires permettant également de favoriser la lutte contre les îlots de chaleur.

Le montant total de l'opération intégrant les études et les travaux est évalué au maximum à 66 666 667 € HT (80 000 000 € TTC). Le montant prévisionnel pour le marché de maîtrise d'œuvre est estimé à 6 570 000 € HT. Ce projet est par ailleurs susceptible de recevoir le concours financier de la Région Normandie au titre du contrat de Métropole, du Département de la Seine-Maritime et d'autres cofinanceurs éventuels dont l'Union Européenne, au titre du Programme opérationnel Régional 2021-2027.

- **Le label « Ville et Pays d'art et d'histoire » de la Métropole est renouvelé pour 10 ans et s'ancre dans l'aventure Rouen Seine Normande 2028**

Le label « Ville et Pays d'art et d'histoire », créé en 1985, est un label de qualité et un réseau national, attribué par le Ministère de la Culture après avis de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA). Le label qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Le Label « Ville et Pays d'art et d'histoire » (LVPAH) de la Métropole Rouen Normandie a été déposé et obtenu en 2012 pour l'ensemble de ses 71 communes membres. D'une durée de 10 ans, la Métropole a donc sollicité le renouvellement de son label et a défendu avec succès son dossier devant les membres de la CRPA. Le dossier se positionne dans une continuité des objectifs précédemment poursuivis, et répond à de nouveaux enjeux, en lien avec la politique sociale, écologique et culturelle de la Métropole :

- la transition sociale et écologique,
- la transformation du territoire par la Culture, avec notamment la candidature de Rouen au titre de Capitale Européenne de la Culture en 2028,
- la politique métropolitaine affirmée au regard des droits culturels.

Le label a ainsi été attribué le 1^{er} janvier 2023, pour la période 2023-2033. La commission a été sensible à l'engagement de la Métropole en faveur d'une politique patrimoniale forte, construite sur ces enjeux contemporains, dans l'esprit de la Convention de Faro qui encourage à prendre conscience que l'importance du patrimoine culturel tient moins aux objets et aux lieux qu'à leurs significations et leurs usages qu'en ont et font les citoyens.

Les actions qui seront menées au cours des 10 prochaines années dans le cadre du label prendront ainsi appui sur 3 axes stratégiques à la sémantique renouvelée :

- Le tourisme : développer l'hospitalité du territoire
- L'urbanisme : accompagner la transition social et écologique du cadre de vie
- La culture : écouter et donner à entendre la pluralité des récits d'un territoire.

La mise en œuvre du label repose notamment sur un partenariat avec l'État, formalisé par la signature d'une convention pour une durée de 10 ans. Cette convention précise notamment les engagements pris par chacun des partenaires dans la mise en œuvre du Label. Le Ministère de la Culture met ainsi à disposition son appui scientifique et technique, promeut les actions dans son réseau national et accorde également dans ce cadre une subvention annuelle à la Métropole Rouen Normandie. La Métropole s'engage, entre autres, à mettre en œuvre le programme d'actions présenté dans le dossier de renouvellement, à recourir à un personnel qualifié et à assurer la promotion de l'architecture et du patrimoine sur son territoire.

Récemment désignée Capitale Française de la Biodiversité, la Métropole souhaite rejoindre le Conservatoire Botanique de Normandie

La Métropole est engagée depuis de nombreuses années dans une politique volontariste en faveur de la biodiversité sur son territoire. Cette ambition trouve sa déclinaison dans une Charte de la biodiversité, approuvée décembre 2021, pour un plan d'actions établi sur la période 2021/2026. Une telle ambition a été récemment reconnue au plan national, en témoigne sa désignation comme Capitale Française de la Biodiversité 2023.

Cette politique associe de nombreux partenaires, dont le Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBN de Bailleul) et plus spécifiquement, son antenne normande. Dans ce cadre et depuis plus de 5 ans, une convention financière de partenariat entre le CBN de Bailleul et la Métropole permet à la Métropole de bénéficier de l'expertise scientifique et technique apportée par les botanistes du Conservatoire sur différents sujets : un programme en faveur des plantes messicoles, la mise en place de PRAC (programmes de conservation) sur la flore rare et menacée du territoire de la Métropole, des suivis de la flore sur des sites à enjeux de la Métropole : Terres du Moulin à Vent à Anneville-Ambourville et Bardouville, Marais du Trait, Parc des Bruyères...

Chaque année, le CBN de Bailleul participe activement à l'amélioration des connaissances floristiques sur le territoire de la Métropole, sur des sites gérés par la Métropole et en assurant des suivis réguliers pour les espèces du programme de conservation, à titre d'exemple :

- Ibéris intermedia : une espèce uniquement présente sur la Métropole avec trois stations connues dans le monde,
- Arnoseris minima : une espèce messicole protégée présente uniquement dans la boucle d'Anneville,
- Luronium natans : une espèce aquatique qui était présente uniquement dans trois mares de la forêt de Roumare, mais dont les populations sont en déclin du fait de l'assèchement des mares accentué ces dernières années.

Suite à une mission confiée par le gouvernement au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) sur la situation des Conservatoires Botaniques Nationaux à l'échelle nationale, il a été recommandé, dans un rapport du 12 novembre 2019, d'engager la création d'un Conservatoire Botanique National normand.

Sur la base de ce constat, l'État et la Région Normandie ont amorcé en 2020 une réflexion sur le dispositif actuel des Conservatoires Botaniques Nationaux (CBN) présents sur le territoire. Il s'agit, pour l'État, de valablement territorialiser les orientations nationales qui lui incombe de décliner et, pour la Région Normandie, de pleinement exercer la compétence de chef de file « biodiversité » que la loi lui a transférée. Au-delà, il s'agit pour les différents organismes engagés en faveur de la biodiversité, de se doter d'un CBN au service du territoire normand.

Une concertation de l'ensemble des acteurs normands intéressés a été menée à partir de 2020. La Métropole Rouen Normandie y a participé activement. Cette concertation a abouti à la proposition de création d'un Établissement Public de Coopération Environnementale (EPCE). C'est ainsi que l'EPCE dénommé « Conservatoire Botanique de Normandie » a été créé. Cet établissement public a pour vocation d'obtenir l'agrément en qualité de Conservatoire Botanique National.

La Métropole décide d'intégrer le Conservatoire Botanique de Normandie, sous réserve de l'accord de l'ensemble des membres le composant. La contribution financière annuelle prévisionnelle s'élèverait à 15 000 €.

Solidarité internationale : la Métropole vient en aide au Maroc et à la Libye

En 2021, la Métropole Rouen Normandie a fait le choix de déployer une politique de solidarité internationale dont l'un des axes est l'aide d'urgence internationale.

Le 8 septembre 2023, un séisme de magnitude 7 a frappé la région d'Al-Haouz (épicerie de la secousse) située au Sud-Ouest et à moins de 100 kilomètres de Marrakech. L'accessibilité des zones touchées est rendue compliquée à cause des reliefs d'une part et des routes souvent coupées par les éboulements causés par le séisme d'autre part, ce qui explique la lente progression des secours dans quelques endroits sinistrés. Des moyens aériens ont été déployés à cet effet. Pour le Maroc, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a indiqué que cette catastrophe touche plusieurs milliers de familles et le bilan humain ne cesse de grimper.

Le 10 septembre 2023, la tempête Daniel a frappé la Libye et a causé des dégâts humains et matériels considérables. Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) a décrit « une situation catastrophique qui échappe à tout contrôle ». En Libye, les villes côtières les plus touchées par les inondations dévastatrices sont Benghazi, El-Beida et Derna en plus d'une dizaine d'autres villes à des degrés différents.

La communauté internationale s'active avec la mobilisation de secouristes de différentes nationalités. Face à l'urgence et au risque avéré pour les populations, la Métropole Rouen Normandie fait le choix de se joindre au déploiement de la solidarité internationale pour le Maroc et pour la Libye. Une aide de 10 000 euros pour le Maroc et 10 000 euros pour la Libye va être versée au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités territoriales (FACECO), géré par le Centre De Crise et de Soutien (CDCS) du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

Création d'une faculté dentaire à Rouen : la Métropole apporte un soutien inédit et massif de 6 millions d'€ en allant jusqu'à financer des postes de professeurs

La métropole manque de dentistes. La Normandie est la région française dont la densité de chirurgiens-dentistes libéraux est la plus faible : 41 praticiens pour 100 000 habitants alors que la moyenne nationale est de 64 praticiens. Le constat est similaire à l'échelle du territoire métropolitain rouennais qui présente l'offre la plus faible de l'ensemble des Métropoles nationales. Les densités départementales de chirurgiens-dentistes étant corrélées à la présence de lieux de formation, cette situation s'explique par le fait qu'il n'existait pas en Normandie de faculté dentaire.

Création d'un Département d'odontologie à l'Université de Rouen

La formation, ouverte à la rentrée universitaire 2022-2023, accueillera à terme 56 étudiants par année soit 300 étudiants au total. Il s'agit donc d'un projet structurant et majeur à la fois pour la politique métropolitaine en matière d'Enseignement supérieur et de recherche (développement de l'offre de formation, structuration et dynamisation du Campus Santé), mais également pour sa stratégie en matière de santé. En effet, ce projet permettra à terme de faciliter l'accès aux soins dentaires pour la population.

Le soutien métropolitain en faveur de la création du Département d'odontologie se décline à travers deux interventions distinctes.

- **Le soutien au lancement du Département d'odontologie au bénéfice de l'Université**

L'ouverture de ce 1er cycle dit « pré-clinique » au sein même des locaux de l'UFR Santé a nécessité une importante réorganisation interne afin de créer les conditions requises pour cette formation. Ainsi, depuis 2022 et pendant trois ans, la Métropole accompagne la création et la montée en charge du Département d'odontologie tant sur le volet investissement (réalisation de travaux et achat de matériels et équipements) que sur le volet fonctionnement (financement de postes créés pour l'encadrement pédagogique). À ce titre, le soutien métropolitain est de 1M€ cumulés.

Dans la continuité du soutien accordé pour l'année universitaire 2022-2023, **il est décidé d'attribuer à l'Université de Rouen Normandie une subvention de 544 300 €** permettant de poursuivre le développement du département d'odontologie, dont le montant est réparti comme suit :

- **434 300 euros en investissement**, pour la réalisation de travaux et l'achat de matériels et équipements spécifiquement dédiés à la formation en odontologie. Au titre de l'année universitaire 2023-2024, le soutien métropolitain portera sur l'achat de 12 simulateurs, la salle de conception et Fabrication Assistée par Ordinateur (CFAO), l'équipement étudiant et petit matériel d'enseignement et l'informatique.
- **110 000 euros en fonctionnement**, pour le financement de 4 postes de Maître de conférences Associés des Universités (MAST), 2 postes de Chefs de Clinique Associés ou de Chefs de Clinique Assistant Hospitalo-Universitaire (CCA-AHU), 3 postes de Professeurs Associés Universitaires (PAU) ainsi qu'une dizaine de contrats complémentaires éventuels pour des enseignants vacataires.

- **Le soutien au projet immobilier définitif porté par le CHU**

Parallèlement à l'ouverture de ce 1er cycle, l'Université de Rouen Normandie doit préparer l'ouverture du 2nd cycle dit « clinique » prévu en septembre 2024. Or, si une solution interne à l'UFR Santé a pu être trouvée pour l'ouverture du 1er cycle, l'ouverture du 2nd cycle nécessite une implantation externe.

Compte-tenu de la progression prévisionnelle des effectifs étudiants, l'ARS Normandie a validé un besoin de l'ordre 36 fauteuils dentaire sur le site de Rouen. Un fauteuil dentaire (espace de travail d'un dentiste et utilisé par les étudiants pour s'exercer en conditions) est constitué au minimum d'un fauteuil inclinable, d'un ou plusieurs bras articulés, d'un compresseur, d'un ensemble d'instrumentation dentaire... ce qui représente une surface au sol importante. Le site rouennais actuel (hôpital Saint-Julien équipé de 9 fauteuils dentaires) ne pouvant être étendu, la création des fauteuils supplémentaires ne peut être envisagée que sur un autre site.

Pour des raisons organisationnelles, mais surtout pédagogiques (mutualisation des enseignements de sciences médicales) et d'offre de soins (proximité immédiate de l'UFR Santé et du CHU de Rouen), la ZAC Aubette-Martainville sur laquelle est implantée le Campus santé constitue l'emplacement idéal pour cet autre site, tant pour la création d'une structure temporaire (au plus tard en 2026) que pour l'implantation d'une structure définitive à l'horizon 2028. En effet, pour ne pas freiner la montée en charge du nombre d'étudiants à former, des fauteuils dentaires temporaires doivent être disponibles pour la formation de 2nd cycle à partir de 2026, en attendant la construction d'un centre dentaire définitif qui pourrait probablement être disponible, au plus tôt pour la rentrée 2028.

Dès lors, au titre de la solution temporaire, le CHU de Rouen a fait l'acquisition en 2023 de 1000 m² dans le bâtiment O+ au sein du Parc Rouen Innovation Santé permettant ainsi l'accueil de 16 fauteuils dentaires ainsi que d'une salle d'implantologie. L'implantation définitive devant être opérationnelle à la rentrée 2029, il est nécessaire d'engager dès 2024 les études afférentes. Le projet final est évalué à 23,4M€. **Un soutien financier à hauteur de 5M€ pour la phase définitive du projet est décidé par la Métropole.** 0,8 millions d'euros seront affectés aux fauteuils dentaires et 4,2 millions d'euros affectés à l'investissement immobilier.

Lutte massive contre les passoires thermiques : 1,2M d'€ engagés pour la rénovation et la réhabilitation énergétique d'environ 400 logements sociaux

La Métropole, à travers son Programme Local de l'Habitat, s'inscrit dans une démarche de réhabilitation et de rénovation énergétique des logements. C'est un axe majeur de la transition écologique et de la lutte contre la crise énergétique.

En ce sens, la Métropole va engager 1 187 500€ en vue de réhabiliter et rénover près de 400 logements sociaux sur son territoire. Ces dépenses iront aux bailleurs sociaux, menant des travaux sur les communes notamment de Petit-Quevilly, Cléon, Déville-lès-Rouen et Saint-Aubin-lès-Elbeuf, en complément des autres financements recherchés. Ces travaux permettront de réduire la facture énergétique d'habitants en situation de précarité, grâce au remplacement des isolations et menuiseries, la mise en conformité des installations électriques, le changement des radiateurs, des VMC...

Transition énergétique et lutte contre l'inflation : la Métropole renforce les aides aux habitants pour l'acquisition de kits photovoltaïques

Au vu du contexte énergétique de l'hiver dernier extrêmement tendu avec une explosion des prix de l'énergie dont les hausses se poursuivent sur 2023, la Métropole a mis en place un dispositif d'aide financière aux particuliers afin de baisser leur facture d'électricité tout en favorisant la promotion du solaire photovoltaïque.

Ainsi, la Métropole a adopté en 2022 un règlement d'attribution d'aide financière à l'acquisition de kits solaires photovoltaïques en autoconsommation, en faveur des particuliers résidents en maison individuelle. Il a été convenu que l'aide financière concerne l'acquisition des kits solaires de petite taille avec un niveau de puissance qui couvrirait le talon minimum de consommation électrique d'un foyer et, à ce jour, qui sont non soutenus financièrement par l'État. Ainsi, les kits solaires subventionnables par la Métropole sont caractérisés par une puissance comprise entre 300 et 400 Watts-crête maximum.

Suite à plusieurs remontées d'informations des habitants sollicitant ce dispositif et suite à une analyse du marché actuel des fournisseurs de tels systèmes, le service public de la Transition Énergétique – Energies Métropole constate que le marché a évolué depuis l'approbation du règlement d'aides. En effet, les producteurs de kits photovoltaïques ont fait évoluer, à la hausse et de manière limitée, la puissance de ces panneaux photovoltaïques. Ainsi, il a été constaté que parmi les produits proposés par les fournisseurs les plus sollicités par les habitants, environ un sur deux n'était plus éligible à l'aide de la Métropole, du fait d'un dépassement de la puissance du système allant jusqu'à 150 Wc.

Afin de faciliter les achats de kits photovoltaïques éligibles à l'aide financière de la Métropole et de ne pas créer de biais de concurrence, il est décidé de faire évoluer le règlement d'attribution des aides en modifiant la borne maximum de puissance en passant de 400 Wc à 550 Wc. Ce nouveau régime est applicable pour toute l'année 2023, permettant ainsi de ne pénaliser aucun bénéficiaire du fait de cette évolution de marché.

La Métropole Rouen Normandie se positionne en territoire pionnier de la transition énergétique et de lutte contre l'inflation.

La Métropole réaffirme des ambitions majeures pour le quartier Saint-Sever, 1^{er} pôle tertiaire de la Métropole et sa future Gare

Le quartier Saint-Sever à Rouen, qui constitue, avec le quartier Orléans, le centre-ville rive gauche de la ville-centre, représente le 1^{er} pôle tertiaire de la Métropole. Trop souvent sous-estimé et peu mis en valeur, ce quartier rassemble plus de 300 000 m² de bureaux, 2 000 établissements et accueille 18 000 emplois et un pôle commercial majeur du territoire autour de la rue et du centre-commercial Saint-Sever. Le quartier accueille des entreprises de premier plan telles que la MATMUT, CARDIF-IARD, Helpévia, Soprasteria ou EDF, et d'importants centres publics décisionnaires, à l'instar de l'Hôtel du Département de la Seine-Maritime et des institutions médicales en périphérie comme les Cliniques Mathilde et de l'Europe. Il constitue le pôle actif du projet d'intérêt métropolitain Saint-Sever Nouvelle Gare.

Ce pôle est fragilisé, compte-tenu de la vétusté de certains immeubles et de leur inadaptation aux attentes des acteurs économiques et aux enjeux de la transition sociale et écologique. Son poids et cette fragilité ont conduit la Métropole Rouen Normandie à intégrer dès 2017 le quartier Saint-Sever dans le périmètre d'études d'intérêt métropolitain Saint-Sever Nouvelle Gare et à considérer la redynamisation du centre-ville rive gauche de Rouen comme une priorité.

Les orientations nationales et métropolitaines en faveur de la rénovation des bâtiments existants et celles visant la limitation de l'artificialisation des espaces naturels agricoles et forestiers poussent notre collectivité à accentuer son effort en faveur de la régénération de ce pôle tertiaire majeur, afin de prévenir le risque de constitution de friches immobilières tertiaires.

Maintenir l'attractivité du quartier Rouen Saint-Sever participe, avec les opérations Rouen Flaubert, Luciline et les sites du plateau Nord et du Madrillet, de la réponse à l'enjeu stratégique de conforter et d'attirer des activités et des emplois tertiaires supérieurs sur la Métropole.

Compte-tenu de son poids dans l'économie du territoire, de son rôle de pivot dans le développement de la rive gauche de l'agglomération et de la nécessité de sa redynamisation avant la mise en service de la nouvelle gare de Rouen, la Métropole, avec ses partenaires, notamment la Ville de Rouen, souhaite coordonner et amplifier les politiques publiques dont elle a la charge en faveur de ce territoire en vue de :

- Réaffirmer et promouvoir la polarité tertiaire métropolitaine de Saint-Sever et restaurer son attractivité,
- Poursuivre le réaménagement des espaces publics et de nature afin de lutter contre les îlots de chaleur et développer la biodiversité,
- Renforcer la polarité commerciale de Saint-Sever,
- Accompagner l'exemplarité de ce pôle et de ses acteurs économiques en faveur de la transition sociale et écologique.

Axe 1 - Réover le parc tertiaire du quartier Saint-Sever

Fruit de plusieurs grandes phases de reconstruction de la ville (après-guerre, création de la ZAC Saint-Sever dans les années 1970), le parc tertiaire du quartier Rouen Saint-Sever, et ses espaces publics, nécessitent d'être mis au niveau des enjeux de la transition environnementale et des attentes des usagers, habitants, salariés, entreprises et administrations publiques. Les grands acteurs publics tels que l'Etat et le Département de la Seine-Maritime ont engagés des travaux de rénovation énergétique ambitieux des 2 grands ensembles administratifs du front de Seine, issus de la reconstruction.

Des opérations privées de rénovation lourde d'immeubles ont été menées ou sont en cours, mais les efforts restent à poursuivre, notamment dans des situations plus complexes, en copropriété et/ou baux à construction hérités de la mise en œuvre de la ZAC Saint-Sever dans les années 1970.

La Métropole se mobilise pour accélérer la rénovation environnementale du parc tertiaire du quartier Saint-Sever et promouvoir des opérations de rénovation exemplaires en mobilisant la SEMRI pour intervenir sur des actifs immobiliers stratégiques et avoir un effet de levier. Pour appuyer cette ambition, la dernière modification du Plan Local d'Urbanisme de la Métropole, approuvée le 6 février 2023 a précisé l'orientation d'aménagement et de programmation « Saint-Sever Nouvelle Gare » en ce sens.

Ces rénovations peuvent avoir un coût important. C'est en ce sens que le Conseil Métropolitain de juin dernier a approuvé une délibération visant à aider à l'installation de l'école Fauchon au sein de l'Institut National de la Boulangerie Pâtisserie. Cet institut de formation d'excellence est un facteur de rayonnement de la Métropole en matière de formations supérieures et de culture - l'UNESCO a reconnu en Rouen une ville créative pour la gastronomie. La cuisine et la gastronomie au sens large sont des facteurs qui entrent dans la candidature de la Seine normande au titre de capitale européenne de la culture 2028. En outre, l'installation de l'école Fauchon complétera l'offre de services aux salariés du quartier par des restaurants, corner de dégustation et bar d'application.

Le service public de la transition énergétique Energies Métropole mène des actions de sensibilisation, de partage des bonnes pratiques et des conseils quant à des rénovations performantes des bâtiments qui seront progressivement amplifiés vers ce segment du parc bâti.

Dans ce cadre, Energies Métropole développe une assistance technique, financière et juridique sur les rénovations tertiaires de manière progressive pour le tertiaire privé de plus de 1 000 m², notamment, avec les autres acteurs institutionnels tels que la CCI dans le cadre de son dispositif « Smart building ».

Axe 2 - Rénover les espaces publics et de nature du quartier Saint-Sever

Les espaces publics du quartier Saint-Sever sont très minéraux et globalement en deçà des attentes des habitants et usagers du centre-ville rive gauche de Rouen. Ce secteur constitue un îlot de chaleur urbain et un espace peu favorable à l'accueil de biodiversité. Les derniers aménagements d'espaces publics et de nature (aménagement des quais bas rive gauche, végétalisation de la plateforme du tramway, opérations de désimperméabilisation des trottoirs ou la rénovation du jardin Saint-Sever) permettent progressivement d'améliorer le cadre de vie de ce quartier.

Ces efforts doivent être amplifiés. A cette fin, des projets d'aménagement et de développement des mobilités vont concourir à ces objectifs, tels que la construction de la ligne de bus à haut niveau de service T5 sur le cours Clémenceau et le boulevard d'Orléans, l'aménagement du sud du cours Clémenceau dans le cadre du programme Cœur de métropole 2, l'aménagement de la piste cyclable du boulevard de l'Europe ou l'aménagement de la place Henri Gadeau de Kerville dont les travaux sont en cours.

Au-delà des espaces publics, la Métropole souhaite promouvoir la végétalisation ou la production d'électricité par panneaux photovoltaïques des importantes toitures-terrasses de ce quartier et notamment celles du centre commercial Saint-Sever qui représentent un potentiel de plusieurs dizaines de milliers de mètres carrés. La végétalisation des toitures terrasses de ce secteur est encouragée, telle que précisé dans l'OAP Saint-Sever Nouvelle Gare approuvée dernièrement.

La décarbonation des mobilités passe aussi par le développement des pistes cyclables, des stationnements vélos et des bornes de recharge pour les véhicules électriques :

- le quartier Saint-Sever doit accueillir 2 points de charge supplémentaires aux 4 points déjà installés
- un partenariat est en cours de formalisation avec le centre-commercial Saint-Sever pour développer un parc de stationnement vélo capacitaire intégré à l'offre de stationnement métropolitaine Lovélo.

Les efforts en matière d'amélioration des espaces publics restent importants et nécessaires pour améliorer l'attractivité tertiaire, résidentielle et commerciale du quartier Saint-Sever. Des places et des rues sont d'ores et déjà ciblées comme les places des Cotonniers et de la Verrerie, autour de la polarité du centre-commercial Saint-Sever, ou l'allée Marcel Dupré et la rue Saint-Sever dans sa partie nord. La rue Lafayette est aussi intégrée au programme Cœur de Métropole 2 à moyen terme.

Axe 3 - Renforcer la polarité commerciale de Saint-Sever

Si le centre-ville rive gauche bénéficie d'une grande densité en locaux commerciaux et constitue une polarité commerciale historique de la ville centre, le quartier Saint-Sever connaît depuis plusieurs années un phénomène de fragilisation (augmentation de la vacance, activités non commerciales) qui se traduit par une perte de diversité et une dégradation rapide de son tissu commercial, très accentuées sur les rues commerçantes de la rue Saint-Sever et Lafayette, tandis que le centre-commercial Saint-Sever a fait l'objet d'importants travaux de rénovation et va accueillir de nouvelles enseignes.

Dans le cadre des actions fixées dans le Projet Partenarial d'Aménagement Saint-Sever Nouvelle Gare signé le 26 avril 2022, la Métropole vient d'engager une étude visant à renforcer la polarité commerciale du quartier Saint-Sever et à définir une stratégie de programmation des rez-de-chaussée (commerces, artisanat, services, autres) et les modalités opérationnelles de mise en œuvre et de portage de cette stratégie.

Cette étude s'articule avec l'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) de la Métropole, la convention territoriale de Rouen qui a été approuvée au Conseil de juin 2023 et l'étude de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain, permettant de hiérarchiser, coordonner et prioriser les interventions immobilières et urbaines. En lien avec la Métropole, la Ville de Rouen a mis en place un dispositif de droit de préemption permettant de préserver les commerces sur ce secteur.

Axe 4 - un quartier exemplaire de la transition social et écologique du territoire

Dans le prolongement de l'implication de tous les acteurs, et notamment des entreprises, pour l'atteinte des engagements des accords de Rouen pour le climat, la Métropole accompagne les acteurs économiques du quartier tertiaire Saint-Sever dans leur structuration vers un écosystème économique exemplaire en matière de responsabilité sociale et environnementale. Cette concentration d'établissements et d'emplois est une formidable opportunité pour développer des liens et des projets collectifs en faveur de la transition social et écologique, au profit du territoire, de ses habitants et des usagers. Plusieurs thématiques ont déjà été amorcées sur le quartier tels qu'une réflexion sur la pause déjeuner, le développement des mobilités durables, l'emploi ou la gestion des déchets. La Métropole mobilisera ses services et ses partenaires pour développer des solutions innovantes et collectives et souhaite, avec les acteurs économiques du territoire, mettre en œuvre une démarche de responsabilité sociale et environnementale territorialisée qui fera l'objet d'une demande de labellisation auprès de la Région Normandie. Par ailleurs, l'animation du quartier et le développement de sa connaissance, seront poursuivis et développés, avec l'appui du label Ville et Pays d'Art et d'Histoire qui propose des visites guidées le midi.

Solidarité intercommunale : la Métropole accompagne financièrement les projets portés par les communes à hauteur de 750 000 euros

La Métropole entend jouer pleinement son rôle de solidarité aux côtés des communes en vue de permettre un développement équilibré et harmonieux du territoire. À ce titre, la Métropole participe au financement des projets locaux portés par les communes, via le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les communes de moins de 4500 habitants et dans le cadre du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL). Ce dernier dispositif, déployé depuis mai 2021, comprend une bonification financière pour les projets intégrant une dimension social-écologique. Les deux dispositifs, le FAA et le FACIL, sont cumulables. Ces investissements se cumulent par ailleurs avec ceux engagés par les co-financeurs du territoire.

Financements adoptés au titre du FAA et du FACIL

- **Le Houleme**
 - Mise en conformité du système de chauffage du centre de loisirs (FAA : 5 306,68 €)
 - Travaux de mise aux normes et de sécurisation (FAA : 3 149,68 €)
- **Tourville-la-Rivière**
 - Extension du groupe scolaire Louis ARAGON (FAA : 34 214,75 € + FACIL : 107 939,93 €)
- **Maromme**
 - Accessibilité du groupe scolaire Thérèse DELBOS (FACIL : 16 162,75 €)
- **Oissel**
 - Restauration du Monument aux Morts, Cimetière, Centre (FACIL : 7 420,53 €)
 - Travaux à l'école de Musique et de Danse et au Cercle Municipal (FACIL : 15 195,88 €)
- **Roncherolles-sur-le-Vivier**
 - Végétalisation cours des écoles de la commune (FACIL : 17 860,00 €)
- **Sotteville-lès-Rouen**
 - Travaux d'aménagement du cimetière (FACIL : 41 375,00 €)
- **Ymare**
 - Réalisation d'un escalier d'accès aux locaux associatifs de la commune (FACIL : 3 568,75 €)
- **Saint-Aubin-Epinay**
 - Installation de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment public (FACIL : 20 077,20 €)
- **Elbeuf-sur-Seine**
 - Réhabilitation avec rénovation énergétique de l'école Michelet (FACIL : 500 000,00 €)

Perrine BINET

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05

Justine Hunault-Dequatremare

justine.hunault-dequatremare@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 | 06 60 71 99 61